

SALE



## TalkTalk Home Fast

Fixed Wireless

<b>Frais mensuels (CHF)</b>	<b>39.95</b>
Internet mobile	<b>Illimité 4G</b>
Appels vers tous les réseaux suisses	<b>Bloqués</b>
SMS en Suisse	<b>Illimités</b>
Durée contractuelle minimale	<b>24 mois</b>

L'utilisation des produits TalkTalk est soumise aux conditions générales et à la Fair Use Policy qui y est associée. Les unités incluses sont valables par mois et sont payées par l'abonnement mensuel. Les communications vers l'étranger et l'utilisation du roaming en dehors des unités incluses sont facturées conformément aux tarifs en vigueur. Quand les unités incluses du volume de données national sont épuisées, les données mobiles sont bloquées si aucun Data Booster n'est actif. Les packs Data Booster sont valables pour la période de facturation en cours. Les unités incluses non utilisées ne peuvent pas être reportées au mois suivant. En revanche, les forfaits pour l'étranger peuvent être utilisés pendant un an dans les zones de roaming. Le volume de données non consommé expire au bout d'un an. Valable pour les pays de chaque zone.

Les appels vers la Talkbox, le roaming et les SMS sur réseau fixe ne sont pas compris dans les unités incluses, sauf mention explicite. Si le tarif prend en charge l'utilisation de la 5G en Suisse, vous devez disposer d'un terminal compatible avec la 5G. Vous devez vous inscrire à l'option Globe par SMS. Pour cela, envoyez **START GLOBE** au numéro **361**. L'option est valable pour le mois en cours et elle est automatiquement prolongée. Vous trouverez tous les tarifs de l'option Globe sur [www.talktalk.ch](http://www.talktalk.ch). Envoyez **STOP GLOBE** au numéro **361** pour arrêter l'option.

**Financement d'un téléphone mobile:** Le paiement échelonné concerne l'objet de l'achat. Les mensualités sont facturées sur la facture TalkTalk du contrat mobile. Le client est autorisé à régler à tout moment les mensualités restantes en une fois. L'accord de paiement échelonné dépend du contrat de téléphonie mobile existant. La résiliation du contrat de téléphonie mobile ou le changement de titulaire du contrat entraîne la résiliation automatique du présent accord de paiement échelonné. Dans un tel cas, toutes les mensualités restantes sont dues immédiatement. L'appareil appartient au client. Le client n'est dispensé en aucune circonstance de son obligation d'exécution du présent contrat, et donc du paiement des mensualités, que l'appareil lui soit volé, qu'il le cède à un tiers ou qu'il en transfère la propriété à un tiers. TalkTalk SA se réserve le droit de rejeter des demandes et d'effectuer un contrôle de solvabilité. La facturation des mensualités commence à la réception de l'appareil. Aucun droit de retour n'est accordé pour les appareils en principe. Garantie du fabricant concerné selon ses conditions